

justice, par raison & parce qu'ils conviennent à mes Etats, ils forment un corps innocent dans mon empire & qui de tous les corps catholiques est le plus en état de polir mon peuple, & d'inspirer des sentimens d'humanité & des principes de christianisme à mes sujets, que je n'ai civilisés qu'avec beaucoup de peines & de dépenses.

Je suis résolue de les maintenir contre qui que ce soit. En cela je ne fais que mon devoir puisque je suis leur Souveraine, & que ce sont des sujets fideles, innocens & utiles. Je souhaiterois que quatre individus de ce corps fussent autorisés à administrer la Confirmation à Moscou & à Pétersbourg, d'autant que les deux églises du rit catholique qui se trouvent dans ces villes doivent être confiées à leur vigilance. Qui sait si le Tout-Puissant ne se sert pas de ces religieux pour opérer la réunion des deux rites qui est si désirée depuis longtems. Que Votre Sainteté ne craigne point, parce que je la maintiendrai de tout mon pouvoir dans les droits qu'elle a reçus de Jesus-Christ.

Cette lettre rappelle celle que le Roi de Prusse écrivit sur le même sujet en 1774 à l'abbé Colombini son agent dans cette capitale. Vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation, ni d'affectation; & même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au Pape, ou au premier ministre, que touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes Etats, tels qu'ils ont été